



## SIVUCOP

## Délibération 2024-06

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 3 avril DEUX MILLE VINGT QUATRE, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18h00, sous la présidence de M. Laurent BAIVEL, Président.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	×	Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	×	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO		Patrick SAGET	×
	Laurent BAIVEL	×	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 28/03/2024

Date d'affichage : 28/03/2024

Nombre de délégués : 6

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 4

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DU CSU ENTRE  
LE SIVUCOP ET LA COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE**

Le Président donne lecture de la convention de partenariat entre le SIVUCOP et la commune de Verneuil-sur-Seine relatif au visionnage, à l'enregistrement à l'exploitation et à un futur déploiement de la vidéo-verbalisation par le centre de supervision urbain (CSU) destiné uniquement à la commune, des images issues des caméras de vidéoprotection installées par le SIVUCOP sur l'ensemble du territoire. Ces caméras ont pour but de sécuriser les biens et les personnes présents sur le domaine public ainsi que la circulation et le stationnement des véhicules des usagers.

Cette convention de partenariat a pour but d'assurer la sécurité des biens et des personnes et ainsi de répondre à une forte attente des Vernoliens.

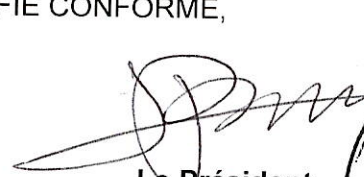
L'exposé de la convention étant entendu,


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous les documents afférents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

  
Le Président,  
Laurent BAIVEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant devant le Tribunal Administratif de Versailles.*